

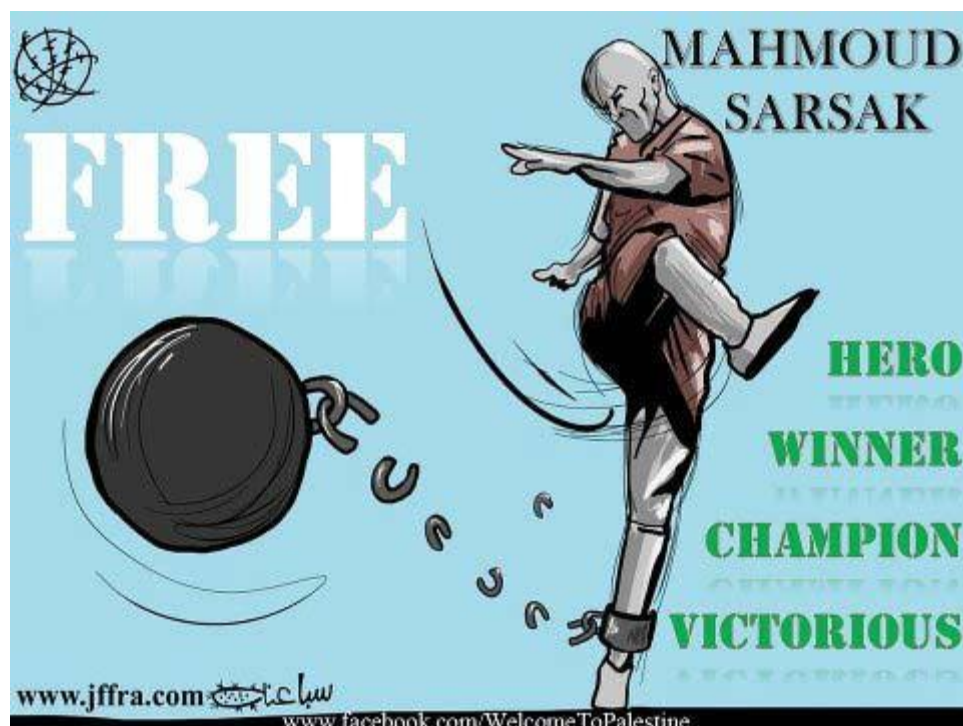
Infos Gaza 611 bis

Accord de libération : Mahmoud Al-Sarsak arrête sa grève de la faim

Israël - 18 juin 2012 Par Maan News via ISM.org

Mahmoud al-Sarsak, en grève de la faim dans une geôle israélienne depuis 92 jours, a accepté de recommencer à s'alimenter aujourd'hui suite à un accord qui verra sa libération le 10 juillet, a déclaré son avocat.

Mohammad Jaberein a dit qu'al-Sarsak avait signé l'accord pendant sa visite au prisonnier aujourd'hui. Les autorités pénitentiaires de l'occupation ont demandé à al-Sarsak de manger quelque chose en leur présence pour ratifier l'accord, après quoi il a pris un morceau de chocolat, a dit Jaberein.



Selon l'accord, al-Sarsak restera en prison à la clinique de Ramle jusqu'à sa libération, le 10 juillet, a ajouté l'avocat. Le groupe "Médecins pour les Droits de l'Homme-Israël" dit que la clinique n'est pas équipée pour soigner les grévistes de la faim de longue durée ni pour gérer les risques lorsqu'ils recommencent à s'alimenter.

Le footballeur de 25 ans, originaire de la Bande de Gaza, est emprisonné par Israël sans inculpation ni procès depuis le 22 juillet 2009.

Il est le seul prisonnier détenu sous le statut de "Combattant illégal", dont Israël se sert pour séquestrer des Palestiniens de Gaza pendant des durées illimitées, sans accusation ni procès.

De Accacia Oberlin nièce de Christophe Oberlin qui a envoyé ce qui suit

Elle l'a aussi posté sur le site d'euro-palestine.

« La mobilisation aura, nous l'espérons, été payante : le gouvernement israélien n'a pas osé laisser mourir le jeune footballeur palestinien.

Les avertissements lancés à partir du monde entier ont fini par porter leurs fruits, mais Mahmoud mettra sans doute longtemps à se remettre — s'il s'en remet— de la cruauté des dirigeants israéliens et de leur volonté de nuire à toute aspiration palestinienne, y compris sur le plan sportif.

"Il sera transféré demain (mardi) dans un hôpital civil pour être soigné et le 10 juillet il rentrera dans la bande de Gaza", dont il est originaire, a précisé son avocat à l'AFP.

L'agence palestinienne Maan News indique en revanche qu'il ne serait hospitalisé qu'une journée dans un hôpital civil et qu'il retournerait ensuite à la prison de Ramleh en attendant sa libération le 10 juillet, ce qui inquiète beaucoup l'association israélienne des médecins pour les droits de l'homme (PHR).

"Un homme qui vient de faire plus de 90 jours de grève de la faim et qui recommence à s'alimenter, doit être suivi médicalement de façon très sérieuse, autrement il court un énorme danger", a déclaré cette association.

On ne sait pas non plus si la promesse israélienne a donné lieu à un engagement écrit de cesser de renouveler sa détention, ce qui a été le cas 6 fois de suite pendant les 3 ans qu'il vient de passer en prison ! Et nous nous méfions des promesses verbales israéliennes.

L'AFP souligne de son côté : "Le sort de Mahmoud Sarsak, 25 ans, espoir du football palestinien, de Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, a ému non seulement les organisations de défense des droits de l'Homme, mais aussi les instances du football. Le 12 juin, le président de la Fédération internationale de football (Fifa), Joseph Blatter, avait exhorté la fédération israélienne à intervenir en faveur des joueurs palestiniens "détenus de manière prétendument illégale", dont Mahmoud Sarsak.

Mahmoud Sarsak, qui s'était joint le 23 mars à la grève de la faim de quelque 1.600 à 2.000 détenus palestiniens d'Israël, a repris son action malgré l'arrêt de ce mouvement collectif après un accord le 14 mai avec l'administration pénitentiaire. Il réclame l'engagement écrit que sa détention ne sera plus renouvelée et d'être relâché en juillet.

Il a été arrêté le 22 juillet 2009 par les forces israéliennes au terminal d'Erez, entre la bande de Gaza et Israël, alors qu'il se rendait en Cisjordanie pour rejoindre le club de Balata, dans le nord de la Cisjordanie, et détenu en tant que "combattant ennemi".

En Israël, la détention administrative autorise l'incarcération sans inculpation ni jugement pour des périodes de six mois renouvelables indéfiniment, permettant aux autorités de maintenir secrets les dossiers des suspects pour protéger leur réseau d'informateurs, considérés comme des "collaborateurs" par les Palestiniens